

## CADRE DE CLASSEMENT DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

### Archives antérieures à 1790:

Série A : actes du pouvoir souverain, domaine public.

B : justice antérieure à 1790 : parlements, bailliages, cours des comptes, cours des aides, cours des monnaies - Eaux et forêts.

Le généalogiste sera intéressé notamment par les insinuations et les procès.

C : administrations provinciales - Impositions antérieures à 1789.

D : instruction publique, (enseignements, sciences et arts, universités, facultés, collèges, société académiques).

E : état civil - Minutiers des notaires - Fonds familiaux - Archives des corporations.

Nota : série la plus consultée.

F : documents et fonds d'archives divers (achetés par les services d'archives ou donnés par des particuliers) - Archives civiles.

Nota : série intéressante pour le généalogiste.

G : clergé séculier.

H : clergé régulier.

I : fonds protestants.

J : documents et fonds d'archives divers entrés depuis 1944 et achetés par les services d'archives ou donnés par des particuliers.

Nota : encore une série intéressante pour le généalogiste.

K : lois, ordonnances et arrêtés.

### Archives de la période révolutionnaire :

Série L : documents de la période révolutionnaire (1789-1800) : émigrés, séquestres...

### Archives de 1800 à 1940 :

Série M : administration générale: élections et listes électorales, dossiers de fonctionnaires, décorations, recensements...

N : administration départementale : dossiers du personnel...

O : administration communale : dossiers du personnel, dons et legs...

P : finances (1800 à 1940) : trésor, contributions directes, cadastres (remembrement urbain, remembrement rural) - Contributions indirectes - Enquêtes économiques - Eaux et forêts - Douanes - P. et T.

Q : domaines de 1789 à 1940 : ventes de biens nationaux sous la révolution - Fonds de l'enregistrement et des hypothèques.

R : guerres et affaires militaires (1800-1940).

S : travaux publics : ponts et chaussées, mines, génie rural, sociétés nationalisées.

T : enseignement de 1800 à 1940 : personnel enseignant dans le primaire, secondaire, supérieur et technique... Sciences et arts.

U : justice (1800-1940) : procès, dossiers des magistrats et des officiers ministériels...

V : cultes durant le Concordat (1802-1905)

X : assistance publique (1800-1940) : enfants assistés, pupilles de la nation, etc...

Y : prisons (1800-1940) : registres d'écrou.

Z : sous-préfectures (1800-1940).

Fi : cartes, plans et documents figurés entrés par voie extraordinaire.

Mi : microfilms.

## SOURCES DOMANIALES ET FISCALES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les sources fiscales offrent au généalogiste de larges possibilités de compléter les indices recueillis dans sa quête du patrimoine familial.

Bien plus, pour les époques éloignées, les documents fiscaux sont souvent les seules sources permettant de prolonger les fondements d'un arbre généalogique.

Pour les archives de l'enregistrement et des hypothèques et leur mode d'emploi, se reporter à la notice relative aux actes notariés.

### I. Sources fiscales aux XIXe-XXe siècles

#### A. Le Cadastre

Le cadastre est une des sources les plus consultées par les généalogistes : à condition d'avoir déterminé la commune, le cadastre est le moyen le plus rapide de connaître les mutations immobilières.

1) Le cadastre "napoléonien" constitué dans la première moitié du XIXe siècle, est resté en usage jusqu'à une époque récente.

Les mutations de propriétaires sont portées sur les matrices cadastrales. Les premières matrices sont établies dans l'ordre alphabétique des propriétaires. Puis, cet ordre est rompu à l'occasion des mutations successives ; les matrices suivantes comportent alors une table.

Il existe deux exemplaires du cadastre et des matrices :

- aux Archives départementales dans la sous-série 3P ;
- aux Archives communales dans la série G.

ATTENTION : pour les petites communes, l'exemplaire de la mairie peut avoir été versé aux Archives départementales ;

2) Un cadastre antérieur au cadastre napoléonien peut exister dans certaines localités avec des répertoires alphabétiques des propriétaires et des registres de mutations.

Ces sources, lorsqu'elles existent, sont conservées au début de la série G des Archives communales.

#### B. Les impositions directes depuis 1791

Une autre source, facile d'accès, pour appréhender les professions et le train de vie de ses ancêtres au XIXe siècle, les matrices des contributions directes conservées dans la série G des Archives communales :

- matrices de la contribution foncière (en principe à partir de 1791 ; on trouve aussi des rôles nominatifs d'imposition dès 1789).

Il peut être intéressant de se reporter à ces matrices au tout début du XIXe siècle, lorsque n'existe pas encore de cadastre.

**N.B.** : La série L des Archives départementales (dans les articles classés par district) contient un autre exemplaire des matrices de la contribution foncière sous la Révolution.

## B. Compoix, cadastres et estimés

La taille, qui est le principal impôt, est perçue dans le Nord et le Centre sur les personnes (taille personnelle), dans le sud sur les biens (taille réelle).

Pour asseoir la taille réelle, l'administration dresse des cadastres ou "estimes" en Languedoc, ou des "compoix" (cadastres sans plan).

Ces cadastres anciens, qui peuvent remonter aux années 1400, constituent une source remarquable pour les recherches sur les familles.

On les trouve :

- aux Archives communales, dans la série CC, précédant les rôles de taille ;
- aux Archives départementales
  - \* principalement dans la série C (fonds des Etats et fonds des Intendances) ;
  - \* éventuellement dans la série E (subdivision "communes et municipalités").

### 2°) Redevances seigneuriales

En plus des impositions royales, qui sont des impôts d'Etat, les habitants versent des redevances à leur seigneur local.

Le terrier (censier, cueilloir) rassemble, pour une seigneurie ou une localité, les noms des détenteurs de pièces de terre et de maisons, afin de fixer le cens dû au seigneur.

On trouve aussi des "reconnaisances" par lesquelles des habitants, individuellement, déclarent tenir tels biens soumis au cens.

Les livres de reconnaissances et les terriers offrent des informations tout à fait exploitables par le généalogiste. Quand on a la chance de disposer d'une suite de terriers, établis à des époques différentes pour la même localité, il est possible de connaître la lignée d'une famille et l'évolution de son patrimoine.

Il n'est pas rare de rencontrer des terriers du XVe siècle.

Les terriers, qui sont des instruments au service des seigneurs domaniaux, sont à rechercher dans les fonds des seigneuries locales.

## A. Aux Archives départementales

Selon que la seigneurie dépend d'un seigneur ecclésiastique (monastère, chapitre, évêque...) ou d'un seigneur laïque (famille, université...) les documents sont classés dans des séries différentes :

- Série H : clergé régulier, c'est à dire fonds des monastères ;
- Série G : clergé séculier, fonds de l'évêché, des chapitres, des collégiales et paroisses ;

C'est également dans le fonds de l'évêché qu'on trouve, classés par paroisses, les rôles de la dîme.

- Série E : famille, seigneuries, titres féodaux (avec son complément en série I);
- Série D : université, collèges.

# L'ENREGISTREMENT SOUS L'ANCIEN REGIME

→ *ecclésiastique*  
 Selon les états de l'ancien régime

→ *soix. seigneuriales*

→ *Soix. Judiciaire*

Série B (AD)	Série 2 C (AD)	Série 2 C (AD)	Série G (AD)
<b>Insinuation judiciaire</b> (au greffe des juridictions royales ou seigneuriales)  1539 → (ord. de Villers-Cotteret) En 1581, contrôle → 1693	<b>Contrôle</b> ≡ <i>enregistré</i> (bureaux près des juridictions royales)	<b>Insinuation fiscale ou laïque</b> (Insinuation fiscale royales)	<b>Insinuation ecclésiastique</b> (près de l'officialité)
Donations, testaments partages  + provisions d'offices et réceptions des officiers	1693 →  - Tous actes civils <b>Les partages</b> - Baux, contrats - Actes de crédit (quittances, obligations)  + actes sous seing privé (à partir de 1705) ( <i>pas d'eq. insinuation</i> )	1703 → Suivant le tarif  - Tous les actes civils  + lettres de naturalité, d'annoblissement	Au centième denier 10%  Dons, legs, testaments
<b>Actes judiciaires</b>  - Tutelles, curatelles, émancipations  - Main-levée, séquestre, scellés après décès, inventaires, Baux judiciaires			<b>Autres actes</b>  - Dispenses matrimoniales

# TERRIERS, CENSIERS

Archives départementales

Archives nationales

Seigneurs  
laïques { Série E Fonds de seigneuries  
Série S Fonds de vassaux

Série Q<sup>1</sup> Titres domaniaux  
Série AI Fonds privés

Seigneurs  
ecclésiastiques { Série H Monastères  
Série G Evêché, chapitre,  
paroisses  
Série D Etablissements  
d'enseignement

Série Q<sup>1</sup> Titres domaniaux  
Série S Fonds ecclésiastiques  
(principalement région  
parvaissière)  
Série MM Commanderies

Roi  
Princes  
Comtes { Série A Domaine royal  
Série C Bureau des finances  
Série B Chambre des Comptes

Série KK Monuments historiques  
Comp Fes  
Série P Chambre des Comptes  
de Paris + autres  
Série R Apanages